

Province de Québec
M.R.C. de Bellechasse
PAROISSE DE LA DURANTAYE

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que le Conseil, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016, a adopté le règlement suivant:

- Règlement no. 2016-293 modifiant le règlement no. 2015-282 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Que ce règlement peut être consulté au bureau municipal, sis au 539, rue du Piedmont à La Durantaye, aux heures normales d'ouverture du bureau, soit les lundis, mercredis et vendredis, de 9h00 à 12h00 (midi) ou sur le site Internet de la municipalité au munladurantaye.qc.ca .

Donné à La Durantaye, ce 24 août 2016.

Cindy Breton
Directrice générale et secrétaire-trésorière